

DIFFUSÉ PAR CHANTECLER JUILLET 2017



Auxonne, le 10 février 2014

Monsieur le Maire d'Auxonne

A

Madame Martine SPERANZA
4 rue Carnot
21130 AUXONNE

N.Réf. : 55 /RH/KC
Affaire suivie par Karine CHAPELOTTE
Directrice des Ressources Humaines
Karine.chapelotte@mairie-auxonne.fr
ligne directe : 03.80.27.00.59
L.R.L.

OBJET : prolongation activité professionnelle

Madame,

Par courrier du 18 novembre 2013, vous avez sollicité une prolongation de votre activité professionnelle dans le cadre de vos fonctions actuelles, au-delà de l'âge légal de 65 ans, dans la limite autorisée maximum de 10 trimestres.

Vous m'avez bien fait parvenir un certificat médical délivré par un médecin agréé attestant de votre aptitude à occuper votre poste actuel. Toutefois, j'ai le regret de vous informer que l'intérêt du service n'étant pas démontré, j'émetts un avis défavorable à votre demande.

Par conséquent, votre départ à la retraite sera effectif au 3 août 2014, date de votre 65^{ème} anniversaire.

Le service des Ressources Humaines reste à votre disposition pour la constitution de votre dossier.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Raoul LANGLOIS.

